



INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Doris Schmidhalter-Näfen, Werner Jordan, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) et Gilbert Truffer
Objet Pochette-surprise «Sion 2026»
Date 12.12. 2017
Numéro 4.0278

Actualité de l'événement

Ce n'est que la semaine passée que le blog *l'1dex* et *l'Aargauer Zeitung* ont dévoilé que les droits de la marque «Sion 2026» n'appartiennent pas au comité de candidature, mais à une société anonyme dont le seul membre du conseil d'administration est Christian Constantin. Et le 11 décembre 2017, monsieur Hans Stöckli a annoncé que le Valais ne devait donner aucune garantie; il a cependant oublié les contrats qu'il faut signer. Or, le signataire devra assumer le risque.

Imprévisibilité

On ne pouvait pas prévoir que tous les responsables manqueraient de faire de «Sion 2026» et des noms de domaine correspondants une marque protégée, ni qu'une seule personne s'emparerait de tous les droits. On ne pouvait pas non plus prévoir que monsieur Hans Stöckli jetterait de la poudre aux yeux des Valaisans en ce qui concerne le risque d'un déficit.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Face à tant d'échecs et de revers ainsi qu'à la dissimulation de problèmes quant à la responsabilité pour un éventuel déficit, la population et le parlement ont le droit d'obtenir quelques réponses de la part du Conseil d'Etat.

La semaine passée, le blog *l'1dex* et *l'Aargauer Zeitung* ont dévoilé les faits. Christian Constantin s'est assuré les droits non seulement de «Sion 2026», mais également ceux de «Sion 2030», ainsi que tous les noms de domaine correspondants. En septembre, il s'est retiré du comité.

Le DDPS dit avoir analysé le dossier «Sion 2026». Guy Parmelin propose au Conseil fédéral d'accorder presque un milliard pour l'organisation des Jeux. Cependant, son département n'a même pas clarifié qui est propriétaire des droits de la marque Sion 2026. Apparemment, le canton du Valais a aussi omis ce point.

Depuis le 6 décembre, on sait clairement que Jean-Philippe RoCHAT n'est plus président du comité de candidature aux Jeux olympiques, à la suite des affirmations sur son salaire et de l'apparition de son étude dans la liste des Panama Papers.

Entre-temps, Christian Constantin veut un nouveau comité comprenant la conseillère fédérale Doris Leuthard et Roger Federer.

Mais le vrai problème n'est pas là. Le signataire du contrat de ville d'hôte endosse la responsabilité complète. Et qui d'autre que le Valais devrait signer ce contrat?

Tous les Jeux olympiques qui ont eu lieu jusqu'à présent ont engendré d'importants déficits. Pourquoi serait-ce différent cette fois, avec tant de scandales et de flops au stade de la candidature déjà?

On peut lire à la page 21 du rapport explicatif sur la procédure de consultation concernant les contributions de la Confédération pour les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver «Sion 2026»:

«La construction du village olympique dans les délais impartis incombera à la commune et au canton concernés et, le cas échéant, à l'organisation responsable. Ils en supporteront le risque financier.»

Et à la page 13: «Les directives du CIO relatives au processus de candidature 2026 permettent que plusieurs échelons des structures fédérales participent à la couverture des risques et offrent les garanties nécessaires. Les garanties devant être apportées par la Confédération sont énumérées au point 5.2.»

Et à la page 49: «De plus, [les cantons et les communes hôtes] prennent en charge, conjointement avec l'organisation chargée de la mise en œuvre, le besoin de financement excédant la participation maximale de la Confédération dans le budget de réalisation et les éventuelles garanties financières dépassant les 215 millions de francs de réserves et devant être fournies au CIO.»

Conclusion

Nous adressons les questions suivantes au Conseil d'Etat.

- Chaque société locale qui se donne un nouveau nom vérifie si c'est une marque protégée par la loi, et quels noms de domaine sont encore libres. Pourquoi le canton n'a-t-il pas vérifié cela? Et combien coûtera désormais le rachat des droits à Christian Constantin?
- Le Conseil d'Etat est-il prêt à parler enfin avec honnêteté en ce qui concerne le risque de déficit? Qui doit l'assumer, outre le Valais et les communes hôtes? Qui d'autre prendrait ce risque et entrerait dans ce qu'on appelle l'organisation responsable?
- Quelle garantie sera donnée pour le déficit?
- Si le canton et les communes hôtes sont les «seuls» à signer le contrat, seront-ils également les seuls à payer le déficit? Ou celui-ci sera-t-il réparti sur toutes les communes du canton?